Fédération des acteurs de la solidarité

Mme Elisabeth BORNE
Première Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 29 novembre 2022

Objet : Impact de l'inflation sur le budget 2023 des associations et structures de lutte contre l'exclusion

Madame la Première Ministre,

Nos associations et structures adhérentes de la Fédération des acteurs de la solidarité agissent comme partenaires des pouvoirs publics pour contribuer à mettre en œuvre les politiques publiques de lutte contre l'exclusion. L'engagement de nos équipes est permanent afin de répondre aux différentes crises que notre pays traverse : accueil des personnes précaires pendant la pandémie du covid19, prise en charge des personnes à la rue, notamment des mères et leurs enfants, lors de multiples évacuations de campements, accès au logement, accompagnement des jeunes en grande précarité, construction de dispositifs de soins adaptés aux plus démunis, accueil des demandeurs d'asile et intégration des réfugiés, accès à l'emploi pour ceux qui en sont le plus éloignés à travers des dispositifs d'insertion,...

Cette mobilisation nécessite des moyens à la hauteur des enjeux. **Nos ressources sont essentiellement constituées de fonds publics, versés par l'Etat, l'assurance maladie, ou les collectivités locales selon leurs champs de compétences**. Or, depuis de nombreuses années, la tarification des dispositifs mis en œuvre à la demande de la collectivité publique n'a pas évolué, voire a baissé, comme cela a été le cas lors de la mise en œuvre des tarifs plafonds des CHRS, ou plus récemment concernant les dispositifs d'accueils des demandeurs d'asile (HUDA).

Certains tarifs ont été réévalués pour 2023, comme celui des pensions de famille (après dix années de gel) ou des dispositifs de l'asile **mais uniquement pour intégrer le financement des « primes Ségur »** que nous saluons d'ailleurs à nouveau au regard du déficit d'attractivité du secteur.

Toutefois, nos associations et structures, petites, moyennes et de grande taille, partout dans le pays, attirent votre attention, au moment même où nous finalisons les budgets prévisionnels pour 2023, année dont nous n'ignorons pas la difficulté pour le pays et pour l'ensemble de votre action. Pour ces dispositifs comme pour tous les projets que nous menons, **nous sommes confrontés à une inflation de plus de 6% qui bouleverse l'ensemble de nos charges** : alimentation, loyers, salaires, et, bien sûr, énergie. Sur ce dernier poste, **le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement est hautement**

salutaire, mais intègre une hausse des prix de 15% pour le gaz par rapport au tarif réglementé d'octobre 2021 et s'inscrit donc dans le contexte d'inflation. Nous voudrions avoir confirmation que le bouclier tarifaire relatif à l'électricité qui a été annoncé couvrira bien l'ensemble de l'année 2023, car nos contrats sont nécessairement plus longs et sont généralement à prix fixes. Ils ne s'ajusteront donc pas immédiatement à la baisse.

Nous sommes, d'ores et déjà, mobilisés pour faire les nombreux efforts d'adaptation nécessaires : renégociation de nos contrats cadres, sobriété énergétique, investissement dans nos outils informatiques pour gagner en efficacité…Vous pouvez compter sur nous pour prendre notre part de la mobilisation nationale pour faire face à d'éventuelles difficultés d'approvisionnement au cours de l'hiver. Mais **ces efforts ne peuvent combler "l'effet ciseau" entre des charges qui augmentent et des produits qui stagnent**. **Nous nous refusons à réduire l'accompagnement social réalisé dans nos centres pour absorber ces hausses de prix ou à faire peser financièrement ces dernières sur les personnes que nous accueillons**. Ce serait aussi une démarche contreproductive pour les finances publiques, car l'accompagnement social et médicosocial se traduit par des « coûts évités » à la société, en favorisant le retour à l'emploi, en agissant sur la prévention ou encore en contribuant au désengorgement du secteur hospitalier par exemple en accueillant des femmes sortant de maternité. En outre, les modalités de financements de nos associations, qui ne permettent pas la consolidation de fonds propres, rendent l'ensemble des acteurs du secteur particulièrement vulnérables à ce type de choc financier.

Nous nous tenons d'ailleurs à la disposition de la secrétaire d'Etat à la vie associative que vous avez chargée d'une mission de simplification afin que cette dernière puisse s'appliquer rapidement à nos associations qui souhaitent plus que jamais dans cette période voir allégées les différentes procédures qui pèsent sur leur activité.

A ce stade, les budgets prévisionnels de nos associations pour 2023 ne sont pas à l'équilibre si nous y intégrons la réalité de nos charges, sachant qu'il reste de nombreuses inconnues qui conduiront à les réévaluer, notamment l'impact des prix de l'énergie et l'effet des boucliers tarifaires, ou encore celui de plusieurs annonces dont nous ne connaissons pas encore les modalités comme l'augmentation du Pass Navigo (ou du versement transport) ou du point d'indice des conventions collectives 51 et 66, dont nous attendons le détail du calendrier et des modalités de financement.
Ceci se traduit par diverses impasses budgétaires selon les champs de politiques publiques concernées :

- Les dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés nécessitent un prix de journée qui tienne compte d'une inflation d'au moins 6%, soit d'au moins 28€ en Ile de France et 22€ en province ;
- Les dispositifs sanitaires et médicaux sociaux ont fait l'objet d'un cadrage budgétaire basé sur une augmentation de 0,48% des produits, très inférieure à l'inflation et donc généralement insuffisante pour couvrir la hausse des dépenses ;
- Les subventions dévolues aux Ateliers et Chantiers d'Insertion ne permettent pas de stabiliser les modèles économiques de ces structures souvent fragiles. Par ailleurs, il est indispensable que les salariés de l'accompagnement social du champ de l'IAE puissent bénéficier du Ségur alors qu'ils en sont exclus aujourd'hui.
- Le champ du logement accompagné, en particulier les résidences sociales, les foyers de jeunes travailleurs et pensions de famille, mais aussi l'intermédiation locative, mérite une attention

particulière à l'heure où le « Logement d'abord » est une priorité nationale et alors que le contexte ne peut que conduire à une forte augmentation des impayés de loyer ;

- Les prix de journée des centres d'hébergement d'urgence et des CHRS doivent intégrer les hausses de coût réalistes au regard de l'inflation de l'ensemble de nos postes budgétaires, qui représentent à minima 2€/j/pers, avec une forte disparité selon la taille des structures, leur localisation géographique et les spécificités des publics accompagnés.

Alors qu'en dépit de votre mobilisation, que nous saluons, de nombreux ménages vont être fragilisés, **la solidité de nos structures fait partie intégrante des filets de sécurité nécessaires à la cohésion sociale**. Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien afin de prendre en compte l'impact de la période exceptionnelle que nous traversons.

Notre Fédération se tient à la disposition de l'ensemble des ministères concernés pour étudier les modalités de financement de chacun des dispositifs concernés.

Nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, à l'expression de notre meilleure considération.

Pascal BRICE

Président de la FAS

Thierry MILA

Président FAS PACA Corse
Référent du Collège Des Régions de la FAS

Les associations du réseau signataires :

AAHJ
Abej Solidarité
ACAL Perpignan
ACI - L'Eclaircie
ACI Les Jardins de Lucie
ADAEA
Adalea
Adars
ADATE
Afeji
AFR
AGENA
Aide Accueil
AIPAC
AISL - ASSOCIATION INSERTION SOLIDARITE LOGEMENT
ALTHEA
Amicale du Nid
APAFED
ARPE
ASBL Association St Benoit de Labre
ASFAD
ASSOCIATION ATHERBEA
Association Aurore
Association Avenir
Association CeCler
Association Clair-Foyer
Association de Gestion Relais

Association des Amis de Jean Bosco (AAJB)
Association du May
Association Femmes
Association GAIA
Association Itinéraires
Association laïque Le Prado
Association l'Escale (la Rochelle)
ASSOCIATION POUT L'AIDE, L'ASSISTANCE ET LE SECOURS MUTUEL (3asm)
Association Le Coin Familial
Association Magdala
Association Montalbanaise d'aide aux Réfugié-e-s
Association Picarde d'accueil le Toit
Association Tremplin
Base
CAPS
CAO FLANDRES
Carrefour Des Solidarités
CCAS de Saint-Lô
CEID-Addictions
Chrysalide ressourcerie
Cités Caritas
CMAO Lille Métropole
Communauté Jeunesse - établissement Jules Vallès et établissement Femmes Solidarité
Coallia
Du côté des Femmes
Emergence-s
Emmaus Solidarité
Entourage
Entraide et Abri
Entraide et Solidarité (Tours)
EPISOL
ESPEREM
EVIE
Fmt. Le jarlot
FONDATION AJD Maurice Gounon
FONDATION ARMEE DU SALUT
Fondation masse trevidy
France Horizon
GCS SIAO LOIRE
GCSMS La Canopée
GES Ozange
GRAAL
Groupe SOS Solidarités
Habitat insertion
Hestia
INTERLOGEMENT93
JARDIN DE COCAGNE ANGEVIN
La Clède
LAHSo - L'Association de l'Hôtel Social
Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri LE GOELAND
le jardin de Valériane
LE SECOURS FRATERNEL
L'Eclaircie
les petits debrouillards
Les Potagers du Garon
LES TALENTS HAUTS
Mahra-le Toit
Maison de l'Argoat
Maison du Logement
Maison Saint Martin
Ménage Service
MJC Mosaïque
OASIS
Œuvre Normande des Mères (ONM)
Olympe de Gouges
Penthievre - action
POLE INSERTION AHI
Pôle Précarité Insertion ASEA43
Pôle Rosa Luxembourg
RENAITRE
SAUVEGARDE 56
SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE SOLFA
TRAJET
Val'trions
Viltais